

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2025_D_01

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 11

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant
comme titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme
titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire
M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire :

Représentants de St Malo Agglomération : M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérandère HENNACHE-DE BROUWER,
Animatrice
M. Julien CHALOIS, Conducteur d'opération
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jean-Pierre HERY

Absents excusés : M. Christophe FAMBON, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire SAINT-LUNAIRES ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire SMA ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le projet de débat d'orientation budgétaire est joint à la présente.

Il est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

⇒ De Prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2025 tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.



Affiché le 04 février 2025

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2025_D_02

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 11

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant
comme titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme
titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire
M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire :

Représentants de St Malo Agglomération : M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérandère HENNACHE-DE BROUWER,
Animatrice
M. Julien CHALOIS, Conducteur d'opération
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jean-Pierre HERY

Absents excusés : M. Christophe FAMBON, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire SAINT-LUNAIRES ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire SMA ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG.

RECHERCHE EN EAUX SOUTERRAINES

Les études menées par le BRGM (Silures et Anafore) ont mis en évidence le secteur de Landal comme géologiquement favorable à la présence d'eaux souterraines.

Eau du Pays de Saint ayant la maîtrise foncière de parcelle dans ce secteur à proximité immédiate de l'usine de Landal, il est proposé de mener des reconnaissances dans ce secteur.

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage serait passée avec le SMG35 qui assisterait ainsi au du Pays de Saint-Malo en sollicitant les compétences de son hydrogéologue agréé pour les missions suivantes :

- ⇒ Mission confiée à un bureau d'étude :
 - Demande au cas par cas (avec un Inventaire faune flore et des zones humides)
 - Déclaration au titre du code de l'environnement
 - Suivi technique et hydrogéologique du forage de reconnaissance
 - Diagraphies
 - Suivi technique et hydrogéologique du forage d'essai
 - Interprétation des pompages d'essai
 - Analyses d'eau
 - Rapport final
- ⇒ Mission confiée à une entreprise de forage :
 - Réalisation d'un sondage de reconnaissance (150 mètres)
 - Réalisation d'un forage d'essai et de piézomètres
 - Pompages d'essai (Puits et nappe sur 2 mois)

Un montant de 80 000 €HT serait nécessaire pour réaliser ces prestations.



Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ De confirmer son souhait de mener des recherches en eaux souterraines à proximité de l'usine de Landal ;
- ⇒ De valider le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage du SMG au 35 qui prendra en charge 50% des dépenses ;
- ⇒ De confirmer son engagement à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 ;
- ⇒ D'autoriser le Président, ou son Vice-Président délégué, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.



2 Impasse
de la Haute Futaie
CS 20712
35418 ST MALO
CEDEX

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)

Affiché le 04 février 2025

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2025 D 03

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 11

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant
comme titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme
titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire
M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire :

Représentants de St Malo Agglomération : M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER,
Animatrice
M. Julien CHALOIS, Conducteur d'opération
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Jean-Pierre HERY

Absents excusés : M. Christophe FAMBON, Membre titulaire SMEB ; M. Christian FONTAINE, Membre titulaire DINARD ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire SAINT-LUNAIRES ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire SMA ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG.

MARCHE DE TRAVAUX POUR REALISATION D'UN OUVRAGE DE DEBIT RESERVE ET DE CONTINUTE ECOLOGIQUE SUR LE BARRAGE DE BOIS-JOLI

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/06/2022 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération 2021_D_03 du Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo du 20 janvier 2021 portant attribution du marché de travaux pour réalisation d'un ouvrage de débit réservé et de continuité écologique sur le barrage de Bois-Joli à l'entreprise Actémium pour un montant de 275 319,00 €HT,

Vu la délibération 2022_D_08 du Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo du 12 janvier 2022 portant avenant n°1 au marché de travaux pour la réalisation d'un ouvrage de débit réservé et de dévalaison des aiguilles sur le barrage de Bois-Joli et augmentant le montant du marché de 275 319,00 €HT à 314 339,00 €HT,

Le projet d'avenant n°2 a pour objet l'intégration :

- ⇒ De travaux supplémentaires imprévisibles,
- ⇒ D'une augmentation des coûts suite à des circonstances imprévisibles.

Il est présenté en détail en cours de séance.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ De valider l'avenant n°2 au marché de travaux pour la réalisation d'un ouvrage de débit réservé et de dévalaison des anguilles, attribué à l'entreprise ACTEMIUM pour un montant de 83 738,78 €HT portant ainsi le montant du marché de 314 339,00 €HT à 398 077,75 €HT ;
- ⇒ De confirmer que les crédits seront prévus au budget 2025 et que la notification de l'avenant se fera après l'adoption du budget 2025 ;
- ⇒ D'autoriser Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-François RICHEUX.

21000 Saint-Malo
 de la Haute Futaie
 CS 20712
 35418 ST MALO
 CEDEX

(SAINTE-OTAYE)

Affiché le 04 février 2025